



Mercredi, 8 septembre 2021

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chers parents,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à l'assemblée générale des parents lundi 13 septembre 2021 à 19h00 via la plateforme TEAMS.

Lors de cette rencontre, vous serez informés sur les différentes activités et encadrements à propos de votre école. De plus, c'est à cette rencontre qu'ont lieu les élections des parents sur le conseil d'établissement. Cet événement se veut un moment idéal pour vous, parents, de démontrer à vos enfants que vous les soutenez. Cette année, deux postes seront à combler. Nous avons besoin de votre implication.

De plus, il y aura un tirage d'un crédit de 50 \$ applicable sur la facture de votre enfant qui sera attribué parmi les personnes présentes.

Veillez signifier votre volonté d'y participer en cliquant sur le lien Forms suivant : [Cliquez ici - lien Forms](#) . Nous vous enverrons un lien lundi en cours de journée pour que vous puissiez vous brancher à partir de 18 h 45.

Nous vous y attendons donc en grand nombre! Toute l'équipe de l'ÉSCB, vous souhaite une très belle année scolaire!

Annie Chénard, directrice

AC/jg

p. j. Projet d'ordre du jour

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 ◆ 19 H 00 ◆ PASTORALE

1. Mot de bienvenue de la présidente
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux de la réunion du 14 septembre 2020
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Résumé d'activités pour l'année 2020-2021
 - 4.1 Conseil d'établissement
 - 4.1.2 Activités étudiantes
 - 4.2 Comité de parents
 - 4.3 Comité commission scolaire ÉHDAA
5. Informations par la direction
 - 5.1 Organisation scolaire et encadrement
 - 5.2 Motivation – Absences
 - 5.3 Projet éducatif
 - 5.4 Informations diverses (activités parascolaires + financement)
6. Élections
 - 6.1 Rôle des membres du conseil d'établissement + substituts
 - 6.2 Président d'élections
 - 6.3 Secrétaire d'élections
 - 6.4 Modalité et fonctionnement
 - 6.5 Représentant au comité de parents et son substitut (art.47)
 - 6.6 Tirage d'un crédit de 50 \$ applicable sur la facture scolaire
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée